



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 81678

### Texte de la question

Mme Françoise Branget appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article 28 de la cette loi prévoit l'abaissement de l'âge de la retraite aux personnes handicapées travaillant dans la fonction publique, à l'image du dispositif en vigueur pour les personnes handicapées travaillant dans le secteur privé depuis la loi du 17 mars 2004. Pour être applicable, cette mesure repose sur la parution d'un décret que les personnes concernées attendent depuis février 2005. Aussi elle souhaiterait savoir s'il peut lui communiquer une date pour la parution de ce décret d'application tant attendu par les personnes handicapées travaillant dans la fonction publique.

### Texte de la réponse

Le décret permettant l'accès des fonctionnaires handicapés à une retraite anticipée sera prochainement soumis aux organismes représentant les travailleurs handicapés, puis au Conseil d'État. En effet, le dispositif législatif initial vient d'être aménagé. Celui-ci comportait une inégalité de traitement entre les agents ayant accompli toute leur carrière dans la fonction publique et ceux justifiant d'une carrière mixte. Cette difficulté, qui explique le retard constaté dans la parution du décret, se trouve à présent résolue. Cette parution interviendra dans un délai compatible avec les différentes étapes de procédure.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Branget](#)

**Circonscription :** Doubs (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81678

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** fonction publique

**Ministère attributaire :** fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 14 mars 2006

**Question publiée le :** 20 décembre 2005, page 11711

**Réponse publiée le :** 21 mars 2006, page 3117